

DEC110031DR17

Décision portant nomination
d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles
d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS
(ACMO)

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction générale n°030039IGHS en date du 24 juin 2003 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS;

Vu la convention d'application du contrat quadriennal 2008-2011 conclu avec l'Université du Maine portant création de l'unité mixte de recherche n°6903 ;

Vu la décision n°DEC07A007DSI du 23 novembre 2007 approuvant le renouvellement de l'UMR 6093, dont le directeur est Monsieur Jean-Jacques LOEB ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 5 janvier 2011 ;

Considérant que Melle Alexandra LE PETITCORPS a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par l'université de Rennes 1 du 29 novembre au 3 décembre 2010

Article 1

Melle Alexandra LE PETITCORPS, technicienne de la recherche

est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n°6093 à compter du 5 janvier 2011.

Melle Alexandra LEPETITCORPS exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Melle Alexandra LE PETITCORPS est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Angers, le 7 janvier 2011
Le directeur de l'unité

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du Président de l'Université d'Angers

Volume 7 : Mesures particulières

07.01. Décisions de nomination

07.01.17. DR18